



10.410

Parlamentarische Initiative Meier-Schatz Lucrezia. Erhöhung der Erziehungs- und Betreuungsgutschriften in der AHV

Initiative parlementaire Meier-Schatz Lucrezia. AVS. Augmentation des bonifications pour tâches éducatives et pour tâches d'assistance



MEYER-KAELIN THÉRÈSE

Fribourg

(CEg)

Meyer-Kaelin Thérèse (CEg, FR): Je représente ici la minorité – und es ist wirklich eine bunte, interessante Minderheit! J'attire votre attention sur la particularité de cette minorité qui est composée de membres des deux pôles politiques du Parlement et du centre, ce qui montre bien l'intérêt que suscite la proposition contenue dans l'initiative parlementaire Meier-Schatz.

En effet, cette initiative propose de renforcer les bonifications pour tâches éducatives et pour tâches d'assistance pour que la rente AVS des personnes qui les pratiquent soient revalorisées. Les parents et les personnes adultes qui s'occupent soit de leurs enfants, soit de personnes âgées qui ont besoin de soins fournissent des prestations inestimables pour l'ensemble de la société. Le bonus éducatif et d'assistance, instauré lors de la 10e révision de l'AVS, a voulu récompenser cet engagement.

Cette intention excellente mérite actuellement un renforcement. En effet, le monde a changé et aujourd'hui les personnes doivent souvent renoncer à une activité lucrative intéressante pour pouvoir prendre en charge totalement ou partiellement des enfants ou des personnes âgées. Elles renoncent ainsi à des revenus pour apporter des prestations non rémunérées et elles consentent à ce sacrifice, mais elles sont souvent pénalisées très fortement lorsque l'âge de la retraite sonne, puisque les bonifications actuelles ne compensent que très partiellement la diminution des cotisations versées au premier pilier.

L'initiative parlementaire prévoit donc d'augmenter les bonifications pour tendre vers une rente maximale. La discussion en commission a montré un intérêt réel pour la prise en compte de cet objectif et l'auteure elle-même a convenu qu'elle était tout à fait d'accord avec l'idée que le but était avant tout d'améliorer la rente, sans forcément imposer une rente maximale.

Actuellement, les bonifications pour tâches éducatives et pour tâches d'assistance se montent environ à 41 760 francs, ce qui génère une rente tout à fait moyenne. Ce montant pourrait être augmenté dans une fourchette allant jusqu'à 83 520 francs. Il faut penser que ce sont souvent 15 à 18 ans, voire plus, qui sont consacrés à l'éducation des enfants, souvent suivis par une assistance aux parents par la suite, et ceci pour faire un travail d'une grande valeur.

Les cotisations manquantes ne pourront jamais être compensées. Cette situation peut décourager des personnes de se consacrer à ces tâches pourtant si nécessaires.

Ainsi, nous vous demandons de donner suite, au stade de l'examen préalable, à cette initiative parlementaire. Tous les détails et l'ampleur de l'effort à fournir pour revaloriser la rente AVS des personnes concernées pourront être discutés au stade du projet d'acte.

Toutes celles et tous ceux – et je sais qu'ils sont nombreux dans cette salle – qui reconnaissent la valeur des prestations fournies en faveur des enfants et ensuite aussi aux parents ou aux personnes âgées qui ont besoin de soins devraient donner suite à cette initiative. Je vous remercie de le faire.